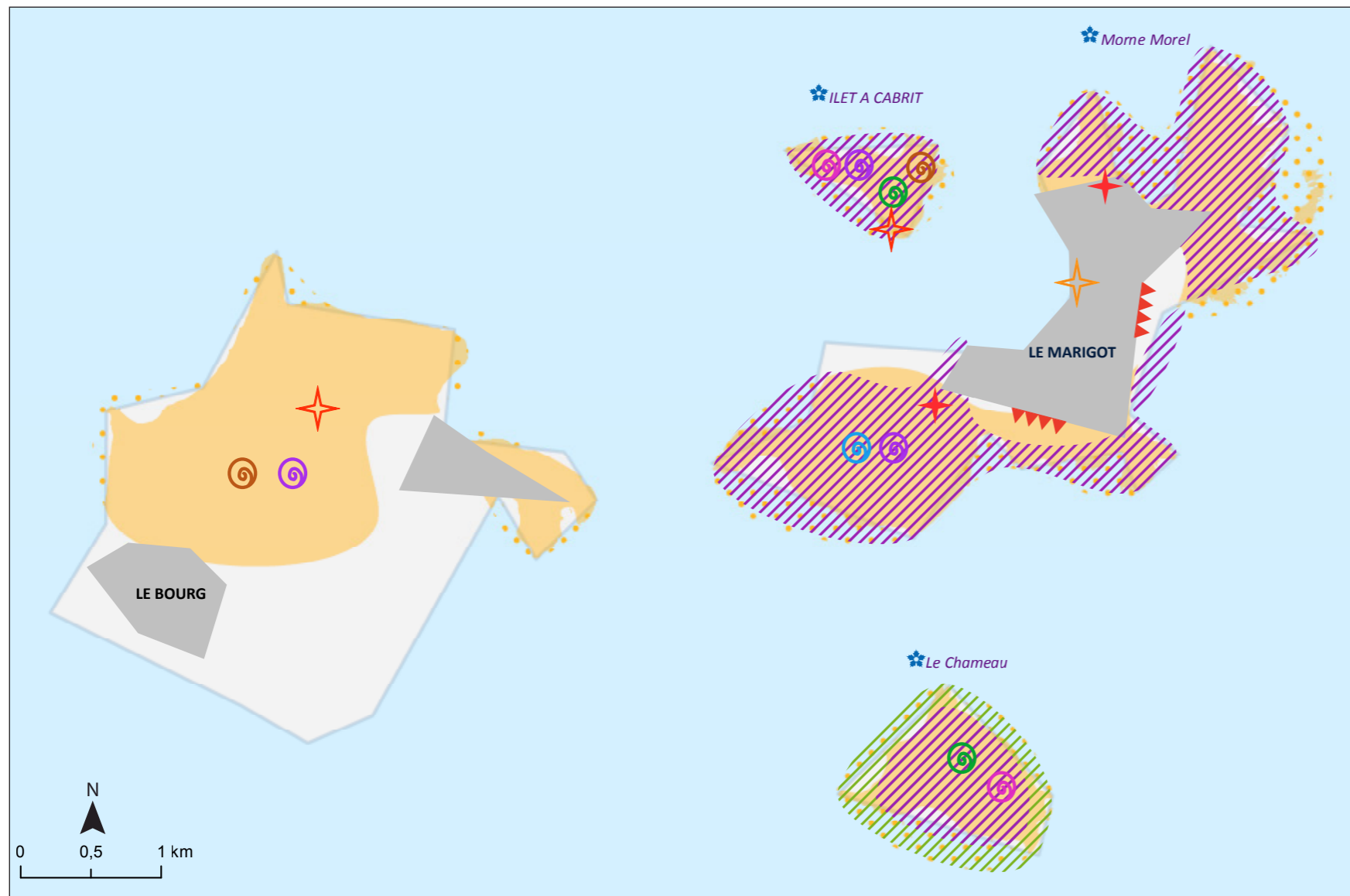
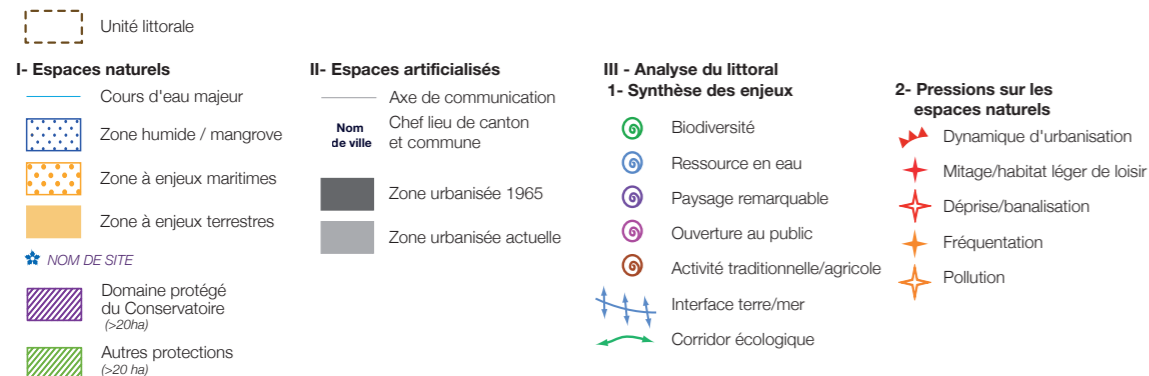


Guadeloupe - Les Saintes



ENJEUX ET PRESSIONS SUR LES ESPACES NATURELS



Contexte

Au large de la pointe sud de la Basse-Terre, deux îles principales, Terre-de-Haut à l'est et Terre-de-Bas à l'ouest, sont les deux îles habitées de l'archipel des Saintes. Le relief y est accidenté mais de faible altitude. L'activité économique de Terre-de-Haut est aujourd'hui entièrement tournée vers le tourisme, alimenté notamment par la riche histoire des lieux alors que Terre-de-Bas a une économie très rurale tournée vers la pêche et l'agriculture. Ces îles ont été le théâtre de nombreux affrontements entre les marines françaises et anglaises ; en témoignent les nombreuses fortifications qui ceignent l'archipel. Ces deux communes sont reliées, à une heure de la Guadeloupe, par des lignes maritimes très régulières au départ de Pointe à Pitre ou de Trois Rivières.

Enjeux - un territoire entre développement touristique et préservation des espaces

Les nombreux mornes aux pentes raides présentent des milieux essentiellement secs et boisés, et une flore xérophile riche et rare (Tête à l'anglais, Cactus cierge, Raquette, Cerisier des Saintes). La saturation de l'espace ne permet pas de répondre à la demande de construction : avec une population de 2800 habitants sur une si faible superficie, les Saintes ont un défi à

relever pour concilier leur développement et assurer la protection des espaces naturels.

Les îlets (Ilet à Cabris, Grand îlet, Ilet la Coche...) constituent un atout majeur pour cette unité littorale. Leur protection par le Conservatoire, par l'ONF et la commune est importante pour conserver une attractivité de ce territoire. L'îlet à Cabris, au cœur de la baie des Saintes est susceptible d'accueillir de nouvelles activités éco-touristiques.

Cette unité littorale comporte également de nombreux intérêts historiques avec la présence du Fort Napoléon : les nombreuses batteries présentes sur différents sites retraçant l'histoire particulière de cet archipel.

Pressions - une pression liée au tourisme

L'urbanisation, en particulier sur Terre-de-Haut, s'est fortement développée. Le tourisme, principale activité économique des Saintes, engendre un trafic maritime important autour de l'archipel, de nombreuses zones de mouillages, et un besoin croissant en infrastructures.

Si l'agriculture disparaît peu à peu des Saintes, l'élevage extensif de cabris subsiste. Le cabri comme les iguanes, en nombre important sur ce site, créent des dégradations sur la flore locale. Ces pressions animales (cabris) et humaines (déchets, prélèvements d'espèces) importantes provoquent une dégradation et un appauvrissement des milieux.

Partenariats - un territoire bien protégé

La totalité des cinquante pas géométriques sur Terre-de-Bas et Terre-de-Haut est protégée par le Conservatoire du littoral et l'ONF.

Le Conservatoire a eu une intervention plus importante sur Terre-de-Haut avec la protection des sites emblématiques : Morne Morel et la partie est du Chameau, collines couvertes de forêt sèche aux versants abrupts, témoins de l'origine volcanique de l'île. Il protège également l'îlet à Cabris et le Grand îlet des Saintes.

La Baie de Pompierre et le Pain de sucre à Terre-de-Haut sont protégés par des sites classés. Un arrêté de protection de biotope protège également les sites déjà cités de Terre-de-Haut. Les grottes à chiroptères de la Pointe sud de Terre-de-Bas font l'objet d'un arrêté de protection de biotope. L'accès touristique à Terre de Haut est soumis à l'acquiescement de la taxe d'accès aux espaces naturels protégés qui est gérée par la Commune,



laquelle a été la première commune de Guadeloupe à recruter un garde du littoral.

Orientations stratégiques - une protection à poursuivre en perspective du développement touristique

Concernant la commune de Terre-de-Haut, il convient de poursuivre la protection des sites emblématiques en renforçant la maîtrise du foncier sur la Pointe Morel, le Chameau ou encore le Pain de Sucre. Les outils fonciers (zone de préemption ou expropriation) pourront être activés sur des sites comportant des enjeux stratégiques comme le Pain de Sucre.

L'aménagement de l'îlet à Cabris récemment acquis devra permettre d'ouvrir cette destination aux visiteurs, afin de découvrir le patrimoine naturel et le patrimoine culturel particulièrement emblématiques sur ce site. Dans un premier temps, il y a lieu d'y consolider les ruines de vestiges militaires et de détruire les ruines d'un hôtel, dont l'aménagement contesté, avait été engagé il y a une trentaine d'années.

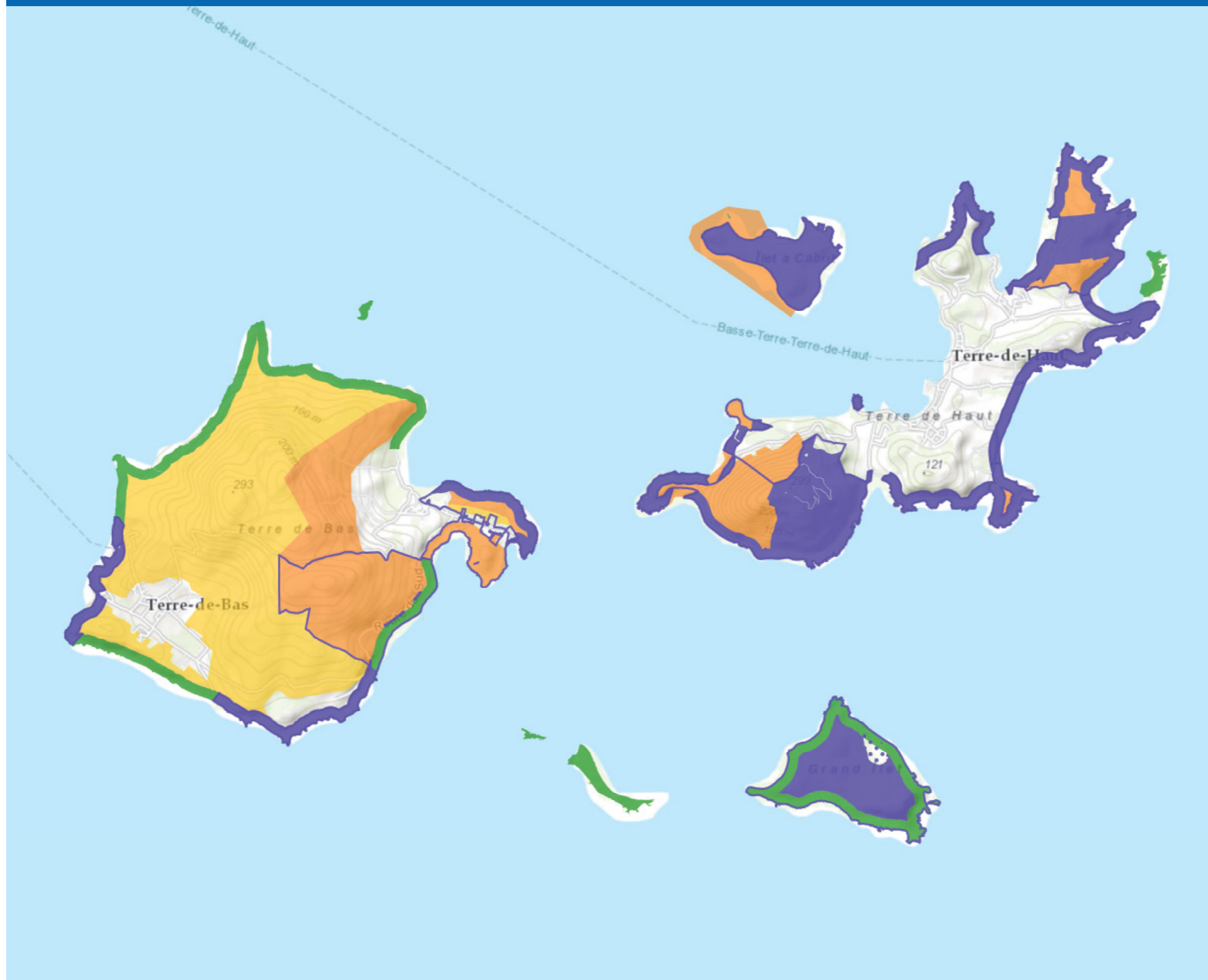
Concernant Terre-de-Bas où le développement touristique est moins important, le Conservatoire pourra engager une protection des sites les plus emblématiques de l'île principale, comme Grande Baie-Poterie.





Les projets de valorisation de sites sont nombreux et le Conservatoire et ses partenaires doivent s'accorder sur des projets pérennes, guidant l'afflux du public et respectant les sites.





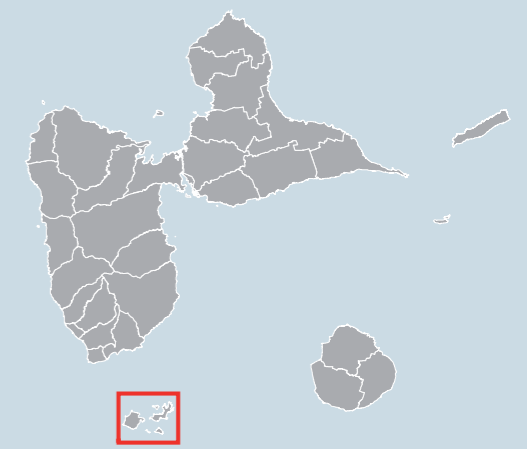
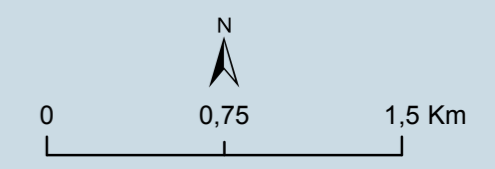
Sources : CDL, SAR Guadeloupe, Atlas des paysages de Guadeloupe, bilan et perspectives des ERL de l'archipel Guadeloupe.

Département	Guadeloupe
Nombre de sites	14
Surface protégée par le Conservatoire	290 ha
Surface acquise par le Conservatoire	140 ha
Surface des périmètres autorisés	481 ha
Surface terrestre de l'unité littorale	1617 ha
Surface totale des zones d'intervention	200 ha
Surface des zones d'intervention terrestre	170 ha
Surface totale des zones de vigilance	280 ha
Surface des zones de vigilance terrestre	280 ha



- Situation au 1er janvier 2015**
-  Périmètre autorisé du Conservatoire
 -  Domaine Protégé du Conservatoire
 -  Domaine protégé DPM/DPF¹
 -  Forêt domaniale²

- Zonage stratégique**
-  Zone d'intervention
 -  Zone de vigilance



¹ Domaine public maritime, fluvial ou lacustre
² Forêts domaniales, communales et territoriales soumises au régime forestier
³ Protections réglementaires avec gestionnaire et plan de gestion